

modifiant l'article 25 de l'Ordonnance 71-34/CP/MIS du 5 juillet 1971.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 69-42/PR/MIS du 2 décembre 1969, portant Statut Spécial des personnels de la Police nationale du Dahomey ;
- VU l'Ordonnance n° 70-14/D/DSN du 14 mars 1970, modifiant l'article 45 de l'Ordonnance 69-42/PR/MIS du 2 décembre 1969 ;
- VU l'Ordonnance n° 71-34/CP/MIS du 5 juillet 1971 modifiant les articles 25, 26, 46 de l'Ordonnance 69-42/PR/MIS du 2 décembre 1969 portant Statut Spécial des personnels de la Police Nationale du Dahomey ;
- VU le décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 69-300/PR/MIS du 2 décembre 1969, portant Statuts particuliers des corps de la police nationale ;
- SUR le rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

O R D O N N E :

ARTICLE 1er. - l'Article 25 de l'Ordonnance 71-34/CP/MIS du 5 juillet 1971 est modifié comme ci-après :

AU LIEU DE :

ARTICLE 25. - l'accès à l'un des corps du cadre de la Police nationale s'effectue :

- 1°) par voie de concours direct ;
- 2°) par voie de concours professionnel ;
- 3°) sur titre

L I R E

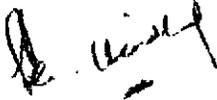
ARTICLE 25 nouveau : L'accès à l'un des corps du cadre de la Police Nationale s'effectue :

- 1°) par voie de concours direct ;
- 2°) au choix du Gouvernement ;
- 3°) par voie de concours professionnel ;
- 4°) sur titre

ARTICLE 2:- La présente Ordonnance qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

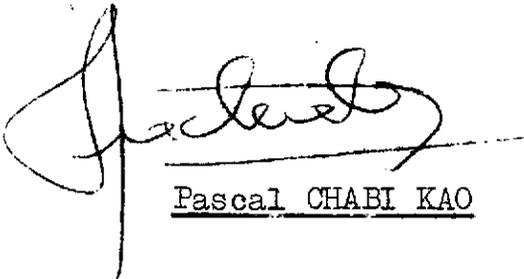
Fait à Cotonou, le 24 mai 1972

par le Conseil Présidentiel

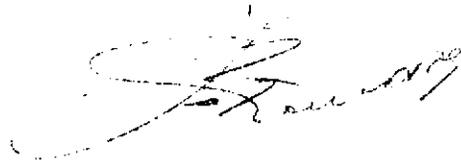


Sourou-Migan APITHY

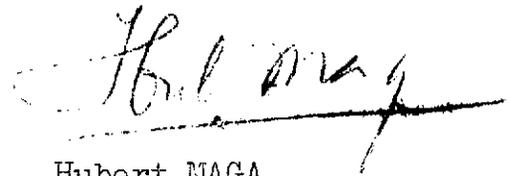
Le Ministre des Finances



Pascal CHABI KAO

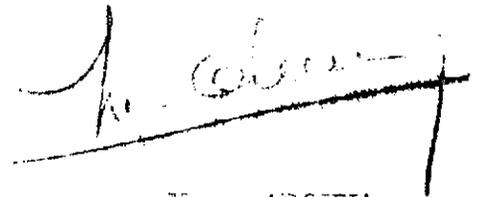


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel



Mambo ARCUNA

APPRECIATIONS :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - SGG 4 - MF 6 - Ministères 11 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 - JORD-Gde Chanc. 2 - DEP-DGAJL-Dtion Stat: 6 - HC 3 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4.